



La vérificatrice générale trouve que l'indépendance de Travail sécuritaire NB a été affaiblie et que sa capacité de prise de décision a été entravée par le gouvernement

Le 12 juin 2018

FREDERICTON (GNB) – La vérificatrice générale, Kim MacPherson, a publié aujourd'hui son premier de deux rapports d'audit de performance sur Travail sécuritaire NB. Cette première phase s'est concentrée sur la surveillance effectuée par le gouvernement et la gouvernance du conseil d'administration. La vérificatrice générale a effectué cet audit en réponse à une demande du gouvernement faite en vertu de l'article 12(1) de la Loi sur le vérificateur général. Mme MacPherson publiera un deuxième rapport portant sur la gestion de Travail sécuritaire NB des réclamations des travailleurs blessés plus tard cette année.

L'audit a révélé que les pratiques du gouvernement et du conseil en matière de surveillance ont affaibli l'indépendance de Travail sécuritaire NB et entravé ses activités. Le long processus du gouvernement en matière de nomination à des postes clés du conseil a entravé la gouvernance exercée par le conseil et finalement fait augmenter les coûts. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a adopté certaines des meilleures pratiques en matière de gouvernance, mais plusieurs autres n'ont pas encore été mises en œuvre.

« Une gouvernance solide est essentielle pour Travail sécuritaire NB étant donné les répercussions sociales et financières importantes que l'organisme a sur les travailleurs blessés, la main-d'œuvre et les employeurs du Nouveau-Brunswick, a déclaré Mme MacPherson. Travail sécuritaire NB est responsable de la gestion d'un actif de 1,6 milliard de dollars tout en offrant près de 400 millions de dollars en prestations annuelles aux travailleurs blessés. »

Le rapport constate que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB n'a pas été en mesure de prendre des décisions sur une période de près de quatre mois en raison des retards du gouvernement dans la nomination d'un président ou d'un vice-président. De plus, la nomination d'un fonctionnaire au poste de président du conseil à temps plein pendant que cette personne était employée par le ministère responsable et contrairement à la législation et à la politique a entraîné un conflit d'intérêts apparent et représenté une menace pour l'indépendance de Travail sécuritaire NB.

« Les conseils des organismes de la Couronne sont censés fonctionner en toute indépendance du gouvernement pour, entre autres, minimiser l'ingérence politique et permettre au conseil de mener ses activités selon les besoins pour atteindre les résultats », a dit Mme MacPherson.

Le rapport fait également état que Travail sécuritaire NB a fonctionné sans un président-directeur général permanent pendant une période de près de 17 mois. Cette situation résulte essentiellement des longs processus de recrutement et de nomination impliquant Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Bureau du Conseil exécutif.

Le rapport a recensé plusieurs occasions pour le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB de renforcer son efficacité en mettant en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance. Même si le conseil a récemment mis en œuvre certaines des meilleures pratiques, plusieurs domaines en matière de gouvernance de conseil ont encore besoin d'être améliorés. Les comités du conseil pourraient fonctionner plus efficacement et les compétences, l'évaluation du rendement et les plans stratégiques du conseil pourraient être améliorés.

L'audit a également constaté que la rémunération et les avantages sociaux de Travail sécuritaire NB ne sont pas alignés avec les attentes du gouvernement telles que précisées dans une lettre de mandat émise par ce dernier. Le salaire du président-directeur général est 40 pour cent supérieur à celui des sous-ministres provinciaux. Les allocations d'automobile des cadres supérieurs et les congés annuels et les congés de maladie sont plus généreux que ceux offerts par les ministères.

Mme MacPherson a formulé 18 recommandations pour traiter les constatations relevées dans le rapport, dont des décisions opportunes pour les nominations futures des membres du conseil, la conformité avec la législation et la politique pertinentes dans le cadre de nominations, l'adoption de plus de meilleures pratiques en matière de gouvernance et la divulgation publique de la rémunération et des frais des membres du conseil et des cadres supérieurs.

Le chapitre intitulé Travail sécuritaire NB – Phase I – Gouvernance se trouve dans le volume I du Rapport de la vérificatrice générale de 2018. Ce volume et un résumé d'une page de ce chapitre peuvent être consultés en ligne.

12-06-18

RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS :

Kevin Maillet, communications, Vérificateur général du Nouveau-Brunswick, 506-453-3048.